



A . E . R

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF PLACÉ SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINEE & DU MINFI
B P 30704 YAOUNDE – TEL (237) 22 21 23 84 – 22 21 23 85 – FAX (237) 22 21 23 81 – E-mail : aercam2000@yahoo.fr
SIEGE SOCIAL : NYLON BASTOS YAOUNDE

DECISION N° 14 /AER/DG/DARH/SDA/SM/2018

Portant attribution de la Lettre Commande pour la surveillance et la sécurisation des personnes et des biens de l'AER pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017 portant statut général des établissements publics ;
Vu la Loi N°2017/021 du 20/12/2017, portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2018 ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
Vu le Décret N°2013/204 du 28/06/2013, portant (ré) organisation et fonctionnement de l'A.E.R ;
Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint;
Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;
Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;
Vu l'Ordonnance N°062/OF/4 du 07/02/62 portant Régime Financier du Cameroun, modifiée par la Loi N°2002/001 du 19/04/2002 et complétée par la loi N° 2007/06 du 26/12/2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu l'ARRETE N°007/MINFI du 19/09/2018, portant nomination de responsables au Ministère des Finances (Agence Comptables auprès de l'AER);
Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018, portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;
Vu le budget de l'AER de l'exercice 2018;
Vu l'appel d'offres national ouvert N°006/AONO/AER/DG/DARH/CIPM/2018 du 12/11/2018 et l'Additif.

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Le soumissionnaire ESSOKA SECURITY B.O.BOX 2178 Bamenda, est déclaré adjudicataire au montant TTC de Quarante-sept millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille Sept cent Quarante (47 995 740) francs CFA, pour un délai d'exécution de douze (12) mois.

Article 2 : La Lettre – Commande sera notifiée à l'adjudicataire après visa du Contrôle Financier Spécialisé auprès de l'AER et signature du Directeur Général. L'adjudicataire est priée de nous retourner les copies desdits lettres – commandes, dûment enregistrées conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé, le 30/10/2018

Ampliations :

- ***MINMAP***
- ***ARMP***
- ***CIPM-AER.***

Le Directeur Général,
Moussa OUSMANOU

